

**PROJET D'AVENANT / PROTOCOLE DE PARTENARIAT
ELABORATION D'UN CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN/VALLEE DU DOUBS**

Le Conseil de Canal s'est réuni pour le 3ème COPIL le 9 mai 2022, en présence des services délégués à l'itinérance de la région Bourgogne Franche-Comté et des partenaires EPCI signataires du protocole de partenariat.

Le positionnement marketing ainsi que le plan d'actions structuré autour de 3 grands défis : Affirmer l'ambition de l'itinérance sous toutes ses formes, Développer l'attractivité et la compétitivité du CRR et Construire et animer la notoriété du CRR, ont été présentés. Ils correspondent à l'ambition de la Région qui œuvre pour une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

La question de la gouvernance et notamment de la mise à disposition du poste de chargé de mission a été abordée. Financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € par an, du 1er/09/2020 au 31/08/2022 et les EPCI partenaires selon une clef de répartition du km linéaire déduction faite de la participation de la Région, le poste de chargé de mission nécessite d'être reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31/08/2023.

L'étude d'opportunités pour le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône, a été engagée à l'été 2021 et devrait être rendue à l'automne 2022. Un décalage de calendrier est inévitable entre le rendu de l'étude et la signature du contrat de canal que les partenaires souhaitent voir intervenir à la fin de l'année 2022. Il convient donc de rédiger un avenant au protocole de partenariat pour intégrer la prolongation du cofinancement du poste de chargé de mission d'un an.

Les articles suivants du protocole visé par la Préfecture le 2/06/2021 sous le N° 039-200010650-20201217-Conv12720-CC, sont modifiés comme suit :

V-Engagements des signataires

C/ Moyens d'animation, d'administration et d'études

1/Dépenses d'animation et d'administration

3/ Contribution au financement des moyens d'animation

Les autres articles restent inchangés.

V-Engagements des signataires

C/ Moyens d'animation, d'administration et d'études

1/Dépenses d'animation et d'administration

Les dépenses d'animation et d'administration sont arrêtées comme suit :

DEPENSES	MONTANT ANNUEL	DETAIL
Poste cadre A (100%)	51 000 €	Salaire et charges
Frais de gestion (moyens matériels, locaux, charges générales)	9 000 €	Frais administratifs, de locaux et charges générales
<u>TOTAL</u>	60 000 €	

Le poste sera financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € pour l'année supplémentaire du 1/09/2022 au 31/08/2023.

3/ Contribution au financement des moyens d'animation

Les contributions des partenaires aux dépenses d'animation sont arrêtées comme suit :

COLLECTIVITES	Base (nb de km de linéaire canal)	Pourcentage	Contribution Année 3 du 1/09/2022 au 31/12/2022	Contribution Année 4 du 1/01/2023 au 31/08/2023	Contribution totale
CA du Grand Belfort	3	1.68%	196 €	391 €	587 €
Pays de Montbéliard Agglomération	30	16.76%	1 955 €	3 911	5 866 €
CC 2 Vallées Vertes	27	15.08%	1 760 €	3 520	5 279 €
CC Doubs Baumois	25	13.97%	1 629 €	3 259	4 888 €
CU du Grand Besançon Métropole	50	27.93%	3 259 €	6 518	9 777 €
CC Jura Nord	12	6.70%	782 €	1 564	2 346 €
CA du Grand Dole	27	15.08%	1 760 €	3 520	5 279 €
CC Rives de Saône	5	2.79%	326 €	652	978 €
TOTAL	179	100%	11 667 €	23 333 €	35 000 €

La participation des partenaires sera appelée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole chaque année au prorata temporis.

Pour rappel :

Année 3, du 1/09 au 31/12/2022, soit 4 mois.

Année 4, du 1/01 au 31/12/2023, soit 8 mois.

Le présent avenant protocole prend effet à la date du 1^{er} septembre 2022.

Communauté d'agglomération du Grand Belfort,

Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard,

Communauté de communes des 2 vallées vertes,

Communauté de communes Doubs Baumois,

Grand Besançon Métropole,

Communauté de communes Jura Nord,

Communauté d'agglomération du Grand Dole,

Communauté de communes Rives de Saône,

Voies navigables de France,

Région Bourgogne-Franche-Comté,